

## Dossier de candidature

Il est important de lire très attentivement le Règlement relatif à l'appel à projets Budget participatif 2022 avant de remplir le présent dossier de candidature. Important : Chaque dossier de candidature devra contenir 30 signatures de soutien au projet proposé.

Le présent formulaire est réparti en quatre parties :

- 1. Informations your concernant
- 2. Informations concernant votre projet
- 3. Informations quant aux besoins de votre projet
- 4. Annexes

### 1. QUI ÊTES-VOUS ?

A. Vous êtes une ASBL ou une société coopérative agréée

### 1.1. Coordonnées

Dénomination officielle	
Date de constitution	
Statut juridique	
Adresse du siège social	
Site internet	

### 1.2. Organisation interne

Nombre de personnel rémunéré (ETP¹)	
Nombre de volontaires excepté le CA (ETP²)	
Budget total de l'organisation l'année précédente (joindre en annexe le bilan financier annuel approuvé <sup>3</sup> )	

### 1.3. Informations financières

Nom de votre banque	
Titulaire du compte	
IBAN	

# 1.4. Personne de contact responsable du projet<sup>4</sup>

Prénom	
Nom	
Adresse	
Fonction	
Mail	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> ETP: équivalent temps plein

 $<sup>^2</sup>$  Idem

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Excepté si votre structure n'existait pas encore

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> La personne de contact sera la personne référente pour l'Administration. Elle pourrait aussi permettre de créer des liens entre des projets pouvant se rassembler ou pour des citoyens et citoyennes qui aimeraient intégrer un projet existant.

N° GSM	
N° fixe	

#### B. Vous êtes un.e citoyen.ne et/ou étudiant.e montois.e

Il vous est demandé de vous rassembler avec d'autres citoyen.ne.s pour former une « Association de fait »<sup>5</sup> et de remplir le document « Déclaration d'association de fait » en annexe.

### 1.1. Coordonnées de la personne de contact<sup>6</sup>

Nom	
Prénom	
Adresse	
Mail	
Téléphone et/ou GSM	
Site internet <sup>7</sup>	

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> L'association de fait devra être composée d'au moins 3 personnes d'au moins 16 ans, domiciliées à Mons à des adresses différentes. Pour les étudiants non domiciliés à Mons, ils devront apporter une preuve de leur inscription à l'année académique 2021/2022 dans un des établissements scolaires montois.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Les coordonnées reprises ici sont celles de la personne de contact pour le projet (une des personnes constituant l'association de fait (voir document en annexe)). La personne désignée sera la référente pour l'Administration et le Facilitateur. Elle pourrait aussi permettre de créer des liens entre des projets pouvant se rassembler ou pour des citoyens et citoyennes qui aimeraient intégrer un projet existant.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Si votre collectif possède un site ou une page Facebook.

## 2. VOTRE PROJET

# 2.1 Informations générales

Nom du projet <sup>8</sup>	
Présentez votre projet, ses c	bjectifs et les grandes activités prévues en max. 15 lignes.
Ce résumé sera utilisé dans	la communication de la Ville pour présenter votre projet sur
internet ou lors de présentat	ions publiques, soignez-le!

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Le nom de votre projet sera utilisé pour promouvoir votre projet, préférez un nom court.

Quels seront les impacts positifs
au niveau de l'environnement
> de la dimension sociale
du cadre de vie sur le territoire de Mons ?
du cadre de vie sur le lerritoire de Mons ?
Quels sont les indicateurs d'évaluation quantitatifs et qualitatifs de votre projet ?

Á qui votre projet est-il destiné ? Quel est le public visé ?
Où se déroulera votre projet (lieu de mise en œuvre, adresse, site) ?
Avez-vous identifié le propriétaire et/ou gestionnaire?
O oui
0 non
Se déroule-t-il :
0 sur le domaine public ?
O sur le domaine privé ?
Avez-vous un avis de principe favorable du propriétaire et/ou gestionnaire du lieu concerné (si
pertinent) ?9
0 oui
0 non
Expliquez les aspects participatifs de votre projet.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Avis de principe favorable du propriétaire et/ou gestionnaire du terrain (si pertinent) concerné par le projet à joindre en annexe du présent dossier.

Avez-vous une	
(des)organisation(s)	
	0 oui
partenaire(s) investie(s)	0 non
dans votre projet?	
Si oui, lequel/lesquels et c	uel(s) est(sont) son(leurs) rôle(s) ?
, , , ,	
Quels sont selon vous les 3	facteurs de succès de votre projet ?
1.	
2.	

3.
Quels sont les moyens autres que financiers dont vous disposez (humain, matériel,
réseau, compétences,) pour mener à bien votre projet?
Quelles sont les difficultés qui pourraient être rencontrées et quelles solutions envisagez-
vous?
Décrivez les grandes étapes prévues dans votre planning de réalisation de votre projet <sup>10</sup>
3 1 1 3 1 3 1 3 1 3 1 3 1 3 1 3 1 3 1 3

<sup>10</sup> N'oubliez pas de penser aux questions d'entretien, de pérennité, de suivi, de gestion du projet.

3. LES BESOINS DU	PROJET
3.1 Besoins financiers	i Tanananan
Budget prévisionnel total	
du projet en euros TTC	
Soutien financier	
souhaité via le Budget	
participatif en euros TTC	

Mons mais aussi, cela renforcera l'assisse de votre projet)		
Avez-vous d'autres sources de financement ? Si oui, lesquelles ?		

#### 3.2 Besoins non-financiers

Au-delà du soutien financier, un soutien en termes d'accompagnement peut également être apporté à votre projet par la Ville de Mons. De plus, la Ville souhaite mettre en place autour du Budget Participatif un réseau permettant de mettre en lien les porteurs de projets entre eux mais aussi avec d'autres acteurs présents sur le territoire montois tels que des associations, des entreprises.

Ce seront les services de l'administration qui définiront au final, suite à une analyse de faisabilité financière, technique et juridique, la manière dont se concrétisera la contribution de la Ville (subvention au Participant, marché public à lancer par la Ville de Mons, réalisation du projet par l'Administration communale ou accompagnement à la mise en œuvre).

Décrivez ci-dessous vos éventuels besoins autres que financiers de façon courte et précise.

Détaillez le type de soutien autre que financier dont vous auriez besoin de la part de la Ville de Mons et expliquez.

Soutien dans les démarches administratives/ informations auprès de services		
communaux:		
Transport de matériel/ Prêt de matériel :		
Transport de maieriei, i rei de maieriei .		
Travaux sur l'espace public préalables à la mise en œuvre de votre projet (ex.		
remblayage, fauchage, tonte) :		
Soutien en termes de communication/ visibilité :		
Soulien en lennes de communication, visibilité .		

Autres :	
Aures .	
Quels sont vos besoins en bénévolat/mécénat de compétences (mission, durée,	
compétences requises) ?	
Quels sont vos besoins de mise en réseau avec des entreprises/commerçantes et	
commerçants actifs sur le territoire de Mons et avec quels objectifs ?	
Je déclare avoir lu le Règlement relatif à l'appel à projets pour le Budget Participatif 2022 (A	
cocher OUI impérativement)	

OUI

### 4. ANNEXES À JOINDRE

- 1. 30 signatures de soutien : Sont considérés comme signataires valides, tous les citoyens montois et/ou étudiants montois, âgés de minimum 16 ans et domiciliés à Mons. Pour les étudiants non domiciliés à Mons, ils devront apporter une preuve de leur inscription à l'année académique 2021/22 dans un des établissements scolaires montois
- 2. **Uniquement pour les ASBL ou sociétés coopératives agréées :** Les derniers comptes annuels approuvés de l'organisation pour l'année qui précède cette demande.<sup>11</sup>
- 3. Pour les ASBL ou les sociétés coopératives agréées : Les statuts de l'ASBL/SCRL à finalité sociale ou agréé CNC ou agréé "Entreprises sociales"/Fondation d'utilité publique.
- 4. Pour les citoyen.ne.s et/ ou étudiants montois regroupés en collectif : La déclaration de l'Association de fait (document en annexe à compléter).
- 5. **Pour les étudiants non domiciliés :** une preuve de leur inscription à l'année académique 2021/2022 dans un des établissements scolaires montois.
- 6. **Plan financier du projet soumis** : budget détaillé y compris les sources de financement et de revenus + les postes pour lesquels un soutien est sollicité)
- 7. Avis de principe favorable du propriétaire et/ou gestionnaire du terrain (si pertinent) concerné par le projet.
- 8. Photos libres de droit illustrant le projet (3 maximum).

\_

<sup>11</sup> Excepté si votre structure n'existait pas encore.

Les dossiers de candidature accompagnés de toutes les annexes doivent être envoyés au plus tard le **30 avril 2022 à midi** à l'adresse <u>budgetparticipatif@ville.mons.be</u> via We transfer.

Si vous rencontrez des difficultés avec l'informatique, vous pouvez déposer votre dossier en format papier au plus tard le <u>30 avril 2022 à midi</u> à l'Administration communale à Hôtel de Ville, Grand Place 22 à 7000 Mons avec la mention « Budget participatif ».

Les dossiers de candidature peuvent également vous être fournis à l'accueil de l'Hôtel de Ville en format papier.

Pour toute question sur le dossier de candidature n'hésitez pas à envoyer un email à :

#### budgetparticipatif@ville.mons.be

Pour toutes questions relatives à l'utilisation de vos données personnelles, consultez le point 7 Communication et Traitement des données du Règlement relatif à l'appel à projets pour le Budget participatif 2022.

# Déclaration d'association de fait dans le cadre du budget participatif

Le Règlement relatif à l'appel à projets pour le budget participatif 2022 stipule dans son point 2. Qui peut participer?

Peuvent répondre à l'appel à projet et soumettre une candidature :

- Les ASBL ayant leur siège social à Mons ;
- Les collectifs de citoyens montois et/ou étudiants montois, composés de minimum 3 personnes physiques, âgés de minimum 16 ans et domiciliés à des adresses différentes à Mons, constitués en association de fait. Pour les étudiants non domiciliés à Mons, ils peuvent participer au projet mais ils devront apporter une preuve de leur inscription à l'année académique 2021/2022 dans un des établissements scolaires montois ;
- Les coopératives à responsabilité limitée à finalité sociale ou coopératives agréées "CNC"12 ou agréées "Entreprises sociales" ayant leur siège social à Mons;
- Les fondations reconnues d'utilité publique.

Les associations de fait doivent compléter et signer le document « Déclaration Association de Fait » en annexe faisant intégralement partie du règlement. Les mineurs sont obligatoirement représentés par une personne physique majeure, domiciliée en Belgique. Celle-ci assure être suffisamment mandatée à tous égards pour agir au nom et pour compte du Participant.

La présente déclaration a pour objet de formaliser l'existence ou la création d'une association de fait dans le cadre du projet Budget participatif 2022. Elle concerne donc les personnes répondant aux critères du 2° point de la liste ci-dessus. L'association de fait que vous déclarez ici concerne uniquement les associations qui ne visent pas la réalisation de gains au profit des membres et dont les actifs ne peuvent appartenir personnellement aux membres. Les membres de cette association ne peuvent pas réclamer de compensation financière en contrepartie de prestations réalisées, ni sous forme de parts sur les bénéfices, même en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un membre ou en cas de dissolution de l'entité.

### Description de l'association de fait

https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/creer-une-entreprise/demarches-pour-creer-une/formesde-societes/societes-cooperatives/agrement-des-societes

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup>https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/creer-une-entreprise/demarches-pour-creer-une/formesde-societes/societes-cooperatives/agrement-comme-entreprise

1. Nom et contact	
1.1 Le nom de l'association est	
1.2. Personne de contact pour la Ville de Mo	ons:
<u>Nom :</u>	
<u>Prénom</u> :	
Adresse:	
<u>Téléphone</u> :	
<u>Email</u> :	
2. <u>But</u>	
L'association de fait s'engage dans le cadre de l'a 3 du Règlement communal relatif à l'appel à proje de fait propose un projet d'intérêt général et de pour la commune, comporter une dimension concrètes engendrant, sur le territoire de Mondimension sociale et/ou sur le cadre de vie.	ets pour le Budget participatif 2022, l'association portée collective. Celui-ci doit présenter un intérê pllective et participative et proposer des actions
3. <u>Informations bancaires</u>	
Nom de la banque	
Titulaire du compte de l'association de fait	
IBAN	

## Les membres

Tous les membres sont liés à titre personnel et de manière solidaire et indivisible aux engagements valides pris au nom de l'association de fait.

### Constitution d'une association de fait

Entre les soussigné·e·s<sup>14</sup>

(« Groupement de minimum 3 personnes physiques, âgées de 16 ans minimum et domiciliées à Mons à des adresses différentes») <sup>15</sup>

Nom/Prénom/Adresse/	Si le membre est mineur :
Téléphone/mail du membre	Nom/Prénom/Adresse/
·	Téléphone/Mail
	de son représentant majeur

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> À remplir en fonction du nombre de membres fondateurs. Possibilité d'ajouter des cases ou des pages. Idem pour les signatures sur la dernière page.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Point 2 **Qui peut participer?** Du Règlement relatif à l'appel à projets pour le Budget participatif 2022

Il a été convenu de fonder une association de fait dans le cadre du projet Budget participatif 2022 de la Ville de Mons.				
Signé à en date du en autant d'exemplaires qu'il y a de signataires et dont chacun et chacune déclare avoir reçu un exemplaire signé.				
Signatures <sup>16</sup> :				

 $<sup>^{16}\,\</sup>text{Les}$  signatures des mineur e s ainsi que celles de leurs représentantes ou représentants légaux majeurs doivent apparaitre.